

Bulletin de règlement 2022

Nom :

Prénom : Section Promotion

Adresse :

Mail de contact :

Mon identifiant d'accès à mon espace personnel sur le site www.estp-alumni.fr :

Pour le PASS ESTP FOREVER

Le PASS ESTP FOREVER permet aux ingénieurs diplômés de l'ESTP de bénéficier de l'ensemble des services de leur association d'Alumni sans limitation de durée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les tarifs sont les suivants :

- Jeunes diplômés (promotion 2021 à 2017) : 420€
- Autres promotions : 600€
- Retraités : 300€

Je deviens membre à vie de l'Association et je règle :

- **Par chèque** : je remplis et envoie ce bulletin à SID ETP, 15 rue Cortambert, 75016 Paris avec un chèque libellé à **l'ordre de Fondation ESTP**.
- **Par virement bancaire** : je remplis, scanne et envoie mon bulletin à : info@estp-alumni.fr (ou par voie postale à SID ETP, 15 rue Cortambert, 75016 Paris) J'effectue mon virement sur le compte de la Fondation ESTP :
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 8300 0500 6493 236
sans oublier de préciser mes nom, prénom et promotion dans l'intitulé du virement

Après l'enregistrement de votre PASS ESTP FOREVER, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation ESTP.

Je souhaite également :

- M'abonner pour un an à la revue *L'Ingénieur Constructeur* (non défiscalisable)

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

 Nombre d'exemplaire(s) souhaité(s) : pour la France : pour l'international :
- Faire un don à l'association des Alumni de l'ESTP (non défiscalisable)

Pour un don à la Fondation ESTP

Rendez-vous sur la page www.estp.fr/la-fondation pour faire un don en ligne.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Anne-Valérie RUINET Déléguée Générale Fondation ESTP Paris

Mail : avruinet@estp-paris.eu

Tél : 01 49 08 07 84





Cachan, le 24 mai 2022

La communauté ESTP fait peau neuve !

Chers camarades, chers Alumni,

La transformation de votre école avance à grands pas et franchira, dès 2022, une nouvelle étape de son projet stratégique ESTP2030 !

Afin de permettre le déploiement d'actions communes à nos trois entités et concrétiser les synergies de la communauté ESTP, l'École, l'Association ESTP Alumni et la Fondation ESTP clarifient leurs rôles respectifs.

Alors que l'Association ESTP Alumni se consacrera pleinement à l'animation et à la montée en gamme des services aux diplômés et aux étudiants, la Fondation ESTP percevra dès janvier 2022 les sommes versées pour le **PASS ESTP FOREVER**.

Ces sommes seront destinées à financer les projets stratégiques de l'École dans les domaines de l'excellence académique, de la recherche en constructibilité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, ainsi que de l'interculturalité et de la solidarité.

Les évolutions à retenir sont les suivantes :

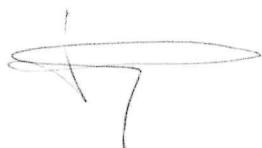
- La cotisation annuelle à l'Association des Alumni de l'ESTP est supprimée depuis fin 2021 au profit du **PASS ESTP FOREVER**.
- Le **PASS ESTP FOREVER**, pris auprès de l'Association ESTP Alumni, vous permet d'accéder à vie à tous les services offerts par l'association des Alumni.
- En pratique, à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 1. Vous remplissez le bulletin PASS ESTP FOREVER ci-joint, ou depuis votre espace personnel sur le site de l'Association ESTP Alumni (www.estp-alumni.org).
 2. Vous réglez votre PASS ESTP FOREVER :
 - ▶ par virement bancaire
 - ▶ par chèque
 3. Vous adressez votre bulletin PASS ESTP FOREVER, par scan à info@estp-alumni.fr ou par courrier postal à : Association ESTP Alumni-SID-ESTP - 15 rue Cortambert 75116 Paris.
 4. Votre PASS ESTP FOREVER sera enregistré par l'association des Alumni de l'ESTP,
 5. Vous bénéficiez de la défiscalisation du montant de votre PASS ESTP FOREVER, comme indiqué ci-après et la Fondation ESTP vous délivrera un reçu fiscal.

Le statut de fondation reconnue d'utilité publique permet à la fondation ESTP, sous égide de la Fondation Arts & Métiers, d'accorder aux donateurs la défiscalisation des sommes versées à hauteur de 66% au titre de l'impôt sur le revenu, 75% de l'IFI ou 60 % au titre de l'IS.

Votre soutien est décisif pour nous aider à accroître l'impact de la communauté ESTP. Outre l'opportunité du PASS FOREVER défiscalisé, vous avez toujours la possibilité de soutenir la Fondation par un don libre défiscalisé.

En vous remerciant pour votre soutien,

Bien à vous,



Joël Cuny
Directeur Général ESTP



Jacques Huillard
Président Fondation ESTP



Olivier Genis
Président ESTP Alumni

	Je verse	Ma réduction d'impôt * est de	Le versement me coûte
PASS ESTP FOREVER (1)			
Diplômés avant 2017	600 €	{ 396 € au titre de l'IR 450 € au titre de l'IFI	204 € 150 €
Jeunes Diplômés (promo 2017 à 2021)	420 €	{ 277 € au titre de l'IR 315 € au titre de l'IFI	143 € 105 €
Retraités	300 €	{ 198 € au titre de l'IR 225 € au titre de l'IFI	102 € 75 €
DON LIBRE (2)			
Montant de	500 €	{ 330 € au titre de l'IR 375 € au titre de l'IFI	170 € 125 €
Montant de	1000 €	{ 660 € au titre de l'IR 750 € au titre de l'IFI	340 € 250 €

(1) Adhésion en ligne pour le PASS ESTP FOREVER sur le site www.estp-alumni.org

(2) Don libre en ligne sur le site www.estp.fr

